

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 117-98, 4 février 1998

CONCERNANT madame Francine Dubé, directrice générale de la Société du Centre des congrès de Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre délégué au Tourisme, responsable de l'application de la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec:

QUE conformément à l'article 5.2 des conditions d'emploi de madame Francine Dubé, annexées au décret 1551-96 du 11 décembre 1996, il soit mis fin au mandat de madame Francine Dubé comme directrice générale de la Société du Centre des congrès de Québec, à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29472

Gouvernement du Québec

Décret 118-98, 4 février 1998

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

— du ministre d'État des Ressources naturelles, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions, des Affaires autochtones ainsi que de la Réforme électorale et parlementaire à monsieur Jacques Brassard, membre du Conseil exécutif, du 4 février 1998 au 15 février 1998;

— de la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, ministre de l'Emploi et de la Solidarité et ministre responsable de la Condition féminine à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif, du 6 février 1998 au 19 février 1998.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29473

Gouvernement du Québec

Décret 119-98, 4 février 1998

CONCERNANT la nomination de monsieur Luc Meunier comme sous-ministre adjoint au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Luc Meunier, directeur général des politiques fiscales et des prévisions de revenus autonomes au ministère des Finances, cadre supérieur classe II, soit nommé sous-ministre adjoint à ce même ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 88 500 \$, à compter des présentes;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Luc Meunier.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29474

Gouvernement du Québec

Décret 120-98, 4 février 1998

CONCERNANT le renouvellement du mandat de M^e Richard Guay comme délégué général du Québec à Londres

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-21.1) prévoit que le gouvernement peut nommer un délégué général, par commission sous le grand sceau, dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE M^e Richard Guay a été nommé délégué général du Québec à Londres par le décret 629-95 du 10 mai 1995 pour un mandat de trois ans qui viendra à expiration le 31 juillet 1998 et qu'il y a lieu de le renouveler;